LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

<u>Vœu rattaché à la PP 19 relatif à l'abandon du LBD et autres armes dites à létalité réduite lors de manifestations</u>

Voeu déposé par Roland Timsit Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le 30 mai 2026, le Paris Saint-Germain a remporté pour la deuxième année consécutive la Ligue des champions, suscitant des scènes de liesse populaire spontanée à Paris et dans toute la France ;

Constatant avec gravité que cette nuit de fête s'est transformée à Paris en drame à plusieurs titres :

- Trois personnes sont mortes à Paris, dont deux dont les corps ont été repêchés dans la Seine sans que les autorités n'aient anticipé ni sécurisé ces zones de rassemblement festif ;
- Un adolescent de 13 ans a été blessé à l'œil à Bobigny suite à un tir de LBD provenant d'une voiture de police, conduisant le parquet à saisir l'IGPN ;
- Un adolescent de 14 ans aurait été grièvement blessé à la tête par un tir de LBD à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), risquant de perdre son oeil ;

Considérant que la mort de personnes venues célébrer un titre sportif, et l'éborgnement d'un enfant de 13 ans, révèlent une double défaillance de l'État : l'absence totale de dispositif de sécurisation des points d'eau et lieux de rassemblement festif, et le recours disproportionné au LBD dans des foules de fêtards ;

Considérant que l'usage du LBD en contexte de célébration populaire, où il est structurellement impossible de distinguer un fêtard d'un individu menaçant, constitue une mise en danger délibérée de civils innocents, y compris de mineurs ;

Considérant que ces événements s'inscrivent dans un continuum documenté de blessures graves causées par les LBD depuis les Gilets jaunes, sans que les gouvernements successifs n'aient tiré les conséquences qui s'imposent ;

Considérant que les armes dites à létalité réduite blessent et tuent ;

Considérant que l'usage des lanceurs de balles de défense s'est généralisé ces dernières années dans le maintien de l'ordre, entraînant de très nombreuses blessures graves, mutilations et traumatismes durables ;

Considérant que ces armes dites « à létalité réduite » ont causé des éborgnements, des fractures et des handicaps irréversibles, touchant des manifestant·es, des passant·es et des journalistes ;

Considérant que de nombreuses organisations de défense des droits humains, dont la Défenseure des droits, dénoncent un usage disproportionné de la force et une atteinte grave aux libertés publiques ;

Considérant que ces pratiques portent atteinte au droit fondamental de manifester et contribuent à une escalade de la violence dans l'espace public ;

Considérant que Paris, ville-hôte naturelle des célébrations du PSG, avait l'obligation d'anticiper l'ampleur de ces rassemblements et de prévoir un dispositif de sécurité adapté, fondé sur la protection des personnes et non sur la répression,

Considérant que la doctrine de maintien de l'ordre de la préfecture est une doctrine de confrontation et de provocation et non d'apaisement ;

Considérant que cette doctrine a provoqué des débordements très largement amplifiés et caricaturés par l'extrême droite qui a évoqué « des razzias de hordes de arabo-musulmans, de barbares » etc... des insultes grossières et racistes, mensongères visant à diviser le peuple et à créer un climat de guerre civile, Bardella affirmant « ils vont venir chez vous vous agresser » ;

Considérant que de très nombreux témoignages de jeunes rapportent l'acharnement de policiers à leur encontre, en les matraquant, les frappant avec une grande violence et en prononçant des propos racistes ;

Sur proposition de Roland Timsit Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris :

- apporte son soutien aux familles des victimes décédées et au jeune Balbynien blessé à l'œil dans la nuit du 30 au 31 mai 2026, et facilite leur accès à un accompagnement juridique ;
- interpelle le ministre de l'Intérieur sur les conditions du maintien de l'ordre lors de la nuit du 30 au 31 mai 2026, et exige un bilan complet et public des victimes civiles de tirs de LBD sur le territoire parisien et en petite couronne ;
- demande au gouvernement la suspension immédiate de l'usage des LBD et des armes dites à létalité réduites dans tout contexte de rassemblement de masse sur le territoire de la métropole parisienne, dans l'attente de leur interdiction législative ;

- demande à la Préfecture de Police que pour tout événement sportif ou festif d'ampleur nationale, un plan de sécurisation des cours d'eau, canaux et points de danger soit rendu obligatoire, avec déploiement de personnels de secours aquatiques.